

## NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/60/CPS/2020

Date : 02/08/2020

**PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**INTITULE DE LA MISSION : RECRUTEMENT DE TROIS CONSULTANT(E)S  
NATIONAUX(ALES) ET D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL.**

**PROJET DE PUBLICATION D'UN RECUEIL DES DECISIONS JUDICIAIRES RENDUES  
EN MATIERE PENALE**

Durée de la mission : 90 jours calendaires pour les consultants nationaux et 120 jours  
calendaires pour le consultant international

Affectation : Bangui – RCA avec mission de terrain

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail  
[achats.cf@undp.org](mailto:achats.cf@undp.org) avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de  
renseignement sera adressée à l'adresse e-mail :

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le 20 Août 2020.**

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'histoire de la République centrafricaine (RCA), vaste pays à faible densité de population, a été marquée par une pauvreté chronique, des tensions ethniques, une instabilité politique généralisée, la corruption et le népotisme – facteurs qui ont favorisé une succession de conflits armés. Le pays a en outre été affecté par l'instabilité régionale et des conflits internes dans les pays limitrophes, qui ont engendré des mouvements de réfugiés ainsi que la circulation d'armes et de groupes rebelles à travers ses frontières poreuses.

Les 13 années couvertes par le mandat du Projet Mapping sur la RCA ont également connu des rébellions, de fragiles négociations de paix et de nombreuses violations du Droit international des droits de l'homme et du Droit international humanitaire par de multiples groupes. Au lendemain des élections législatives et présidentielles de mai 2005 – remportées par Bozizé – une première rébellion a commencé dans le nord-ouest du pays, fief de l'ancien Président Patassé. Durant cette période, des centaines de civils ont été tués, torturés et violés, des dizaines de milliers de maisons brûlées et plusieurs centaines de milliers de personnes ont fui leur domicile, contraints de vivre dans des conditions très difficiles, dans la brousse au nord du pays.

Il a fallu deux années d'après négociations entrecoupées d'épisodes de violence pour préparer un Dialogue national inclusif, réunissant tous les acteurs clés, en décembre 2008. Toutefois, les effets positifs de ce processus n'ont pas duré. L'intransigeance de toutes les parties entraîna une recrudescence des violences les années suivantes dans les régions du nord, caractérisées par des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, la destruction de biens et de maisons ainsi que par des violences sexuelles et basées sur le genre. Ces violations et abus furent commis par les forces gouvernementales et les mouvements rebelles, ainsi que par d'autres groupes armés, y compris des groupes d'autodéfense et des bandes criminelles.

Pour tenter de mettre fin aux conflits entre les quatre principaux groupes armés qui existaient durant cette période et le gouvernement, plusieurs accords de paix furent négociés et signés entre 2007 et 2012, sous l'égide de puissances régionales. Le plus important d'entre eux, l'Accord global de Paix, fut d'abord signé le 21 juin 2008, à Libreville, au Gabon, par deux groupes rebelles : l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie

(APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR). Cet accord conduisit à la fin de l'année 2008 à un Dialogue politique inclusif réunissant la plupart des principaux acteurs politiques. Un troisième groupe armé, le Front Démocratique du peuple centrafricain (FDPC), a également adhéré à cet accord, en 2009. Le quatrième principal groupe armé actif pendant cette période, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), a signé un cessez-le-feu avec le gouvernement le 12 juin 2011 et un accord de paix le 25 août 2012.

En décembre 2012, plusieurs mouvements rebelles s'étaient organisés en une alliance souple, la Séléka, renforcée par des combattants tchadiens, des guerriers du Darfour, des braconniers lourdement armés et des diamantaires. La Séléka cerna la capitale, et son dirigeant, Michel Djotodia, s'empara du pouvoir et s'autoproclama président le 22 mars 2013.

La violente prise de pouvoir par la Séléka a plongé le pays dans une nouvelle crise sécuritaire, politique et humanitaire marquée par une multitude de violations et abus des droits de l'homme. En réaction à ces actes de violence, des groupes d'autodéfense baptisés les anti-Balaka et d'autres groupes, ont commis des actes similaires. Cette explosion de violence s'est traduite par des milliers de morts parmi les civils, un contexte propice à la violence sexuelle et basée sur le genre généralisée, le déplacement de plus de 800 000 personnes, et la fuite de centaines de milliers de personnes vers les pays voisins.

Le rapport mapping sur la RCA contient la description de 620 incidents survenus sur le territoire de la République centrafricaine entre janvier 2003 et décembre 2015. L'impunité des auteurs de ces crimes commis lors des précédents conflits et la faiblesse des institutions centrafricaines sont les causes majeures du conflit en cours.

Cette situation a conduit les autorités centrafricaines, appuyées par la communauté internationale, à prendre des mesures destinées à lutter contre l'impunité des auteurs de ces crimes graves qui ont été commis. C'est ainsi qu'en août 2014 est intervenue la signature d'un Mémoire d'entente entre le Gouvernement centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafricaine (MINUSCA). Par ce Mémoire d'entente, le Gouvernement s'était engagé à créer par voie législative, une Cour pénale spéciale (CPS) en plus de 3 Cours d'appel existantes en RCA mais très affaiblies par les conflits armés. En exécution de cet engagement, la République centrafricaine a promulgué en juin 2015, la loi organique n°15.003 portant création, organisation et fonctionnement de la CPS.

L'opérationnalisation de la CPS est effective, elle est dans sa phase de fonctionnement. En tant que juridiction nationale, elle applique le Droit centrafricain en vigueur et se réfère au Droit international conformément aux conditions fixées à l'article 3 alinéa 4 de la Loi organique qui la crée. En appliquant le Droit centrafricain, la CPS se rapproche des juridictions dites ordinaires de la RCA statuant en matière pénale.

C'est ainsi qu'il s'inscrit et est indispensable tant pour le public que pour les animateurs de la CPS et même de juridictions dites ordinaires de mettre à leur disposition des commentaires des décisions judiciaires rendues par les juridictions dites ordinaires en matière pénale.

## **II. OBJECTIFS ET RESULTATS DE LA MISSION**

### **1) Objectif global**

A travers un projet de publication d'un recueil des décisions judiciaires, le PNUD – RCA, au travers du projet d'appui au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale, vise à « promouvoir l'expansion de la « jurisprudence » centrafricaine en matière pénale pour une bonne administration de la justice » ; avec priorité des décisions judiciaires rendues en matière de Droit international des droits de l'homme et de Droit international humanitaire.

De manière spécifique, le PNUD – RCA vise à :

- Renforcer les capacités des magistrats dans l'application des sources de droit, notamment la jurisprudence évolutive ;
- Créer un rapprochement de réflexion durable des scientifiques pour faire avancer le droit et la justice en RCA ;
- Offrir aux chercheurs juristes centrafricains un cadre scientifique pour une meilleure exploitation et intégration des méthodes d'analyse et de commentaire des décisions judiciaires ;
- Faire connaître la jurisprudence pénale centrafricaine à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ;
- Mettre à la disposition de la CPS, également une juridiction nationale, les commentaires et analyses des décisions judiciaires rendues en matière pénale comme une de sources formelles de la règle du droit ;

### **2) Résultats attendus**

- Version finale du projet de publication des décisions judiciaires rendues en matière pénale par les Juridictions pénales dites ordinaires de la RCA
- En vue de réaliser ce projet de publication d'un recueil des décisions judiciaires comme outil complémentaire de travail pour les acteurs de la justice y compris les juridictions pénales dites ordinaires et la CPS, le PNUD – RCA lance un appel à candidature pour le recrutement de trois consultants nationaux et un consultant international.

Les trois Consultants nationaux sélectionnés devront coordonner et réaliser, sous la supervision du Consultant international, les travaux de recherche. Les trois consultants nationaux constitueront le Comité scientifique de chercheurs. Ces travaux porteront sur la sélection, l'analyse suivie des commentaires des décisions judiciaires en matière pénale rendues par les juridictions pénales dites ordinaires de la RCA.

Les trois consultants nationaux sélectionnés pour exécuter ce travail scientifique réaliseront spécifiquement, et sans les limiter, les activités ci-après :

- Conception de la méthode de travail et la faire valider par le Consultant international ;
- Définition des critères de sélection des décisions judiciaires à commenter en concertation avec l'équipe du projet d'appui au fonctionnement de la CPS et les 3 Premiers Présidents des Cours d'appel de la RCA et ensuite validée par le Consultant international ;

- Analyse, commentaire des décisions sélectionnées quant à l'application du Droit aux faits développés et qualification juridique des faits (fond de l'affaire), à la régularité de procédure (forme) et au Droit appliqué et ou applicable ;
- Production et soumission du draft du recueil des décisions judiciaires au Consultant international et au Chef du Projet d'appui au fonctionnement de la CPS ;

Le consultant international sélectionné supervise le Comité scientifique de chercheurs et réalisera spécifiquement, et sans les limiter, les activités ci-après :

- Définition de la méthodologie de recherche et du plan de travail ;
- Discussion avec le Comité scientifique de chercheurs sur la méthodologie de commentaire des décisions judiciaires sélectionnées ;
- Appui le Comité scientifique de chercheurs à réaliser des recherches de niveau scientifique et académique élevé ;
- Relecture et enrichissement scientifique des analyses et commentaires des décisions judiciaires effectués par le Comité scientifique de chercheurs ;
- Production au profit du PNUD – RCA de la version finale à publier du recueil des décisions judiciaires ;
- Organisation de la séance de restitution à l'équipe du projet d'appui au fonctionnement de la CPS et aux Premiers Présidents des Cours d'appel de la RCA

Le travail du Consultant international se déroule en trois phases :

- Première phase, sur terrain à Bangui pour discuter notamment avec le Comité scientifique de chercheurs. Au cas où l'avènement de la Covid-19 ne permettrait pas au Consultant international de se rendre à Bangui, le mécanisme de télétravail sera utilisé grâce à la facilitation du PNUD ;
- Deuxième phase, à distance ;
- Troisième phase, sur terrain à Bangui pour notamment la séance de restitution à l'équipe du projet d'appui au fonctionnement de la CPS et aux Premiers Présidents des Cours d'appel de la RCA. Au cas où l'avènement de la Covid-19 ne permettrait pas au Consultant international de se rendre à Bangui, le mécanisme de télétravail sera utilisé grâce à la facilitation du PNUD.

Le PNUD – RCA entend, à travers cette publication, renforcer les capacités intellectuelles des chercheurs juristes centrafricains, établir un partenariat durable basé sur un renforcement des capacités intellectuelles des juges centrafricains dans leur mission de rendre justice en matière pénale.

### III. COMPETENCE

#### Compétences techniques

- Démontre une connaissance technique avérée pour assumer les responsabilités et exigences du poste ;
- Est motivé et démontre une capacité à apprendre

#### Compétences fonctionnelles

##### Orientation sur les résultats/Innovation

- Contribue à la réalisation des résultats par l'analyse et le suivi effectif de l'exécution de ce projet de publication
- Documente et analyse les stratégies innovatrices, les meilleures pratiques et les nouvelles approches ;
- Echange des connaissances et apprentissage ;
- Est tenu responsable de sa propre formation et apprentissage et du développement de sa carrière ;
- Partage les connaissances et expériences au sein et à l'extérieur de l'organisation ;
- Produit activement et dissémine activement de nouvelles connaissances ;
- Encourage les autres à partager les connaissances.

#### Compétences corporatives

##### Valeurs/Ethique

- Démontre un engagement aux valeurs d'intégrité des Nations Unies et des standards éthiques ;
- Fait la promotion de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques du PNUD ;
- Prend des actions appropriées au contexte religieux et culturel, et montre du respect, du tact et de la considération pour les différentes cultures.

##### Gestion des relations

- Planifie, définit les priorités et exécute les tâches à temps ;
- Participe effectivement dans un environnement basé sur le travail d'équipe ;
- Réagit de façon flexible et positive au changement à travers une participation active ;
- Facilite le développement des compétences personnelles et collectives ;
- Fournit l'information orale et écrite d'une façon opportune, efficace et facilement compréhensible ;
- Participe activement aux réunions et aux discussions de groupes en écoutant et en partageant l'information ;

- Exprime franchement ses idées dans l'intention de résoudre les problèmes, prend en considération les interventions des autres et est ouvert à la critique.

Leadership personnel et efficacité

- Recherche et met en application des connaissances, informations et bonnes pratiques de l'intérieur comme de l'extérieur du Système des Nations Unies ;
- Prévoit et donne satisfaction aux besoins d'informations de l'équipe et des autres partenaires ;
- Fait des efforts pour accéder personnellement à des standards d'excellence ;
- Pose des actes qui vont au-delà de la simple réponse à des besoins évidents de la situation considérée et persiste jusqu'au succès final ;
- Prend des décisions opportunes et appropriées en tenant compte des enjeux variés et complexes et se tient responsable de l'impact de ces décisions.

#### IV. QUALIFICATIONS REQUISES

**Consultants Nationaux** : Les trois Consultants soumissionnaires, de nationalité centrafricaine, devront être affiliés soit à la faculté de droit d'une Université enseignant le Droit romano-germanique, soit à un centre de recherche juridique régulièrement constitué et réputé. Ils devront, en sus, faire preuve de :

- Éducation : Avoir un master en Droit judiciaire ou en Droit pénal, être praticien du droit soit magistrat soit avocat est un atout
- Expérience :
  - Justifier d'une expérience de plus de 5 ans comme enseignant à la faculté de droit, assistant, chargé de cours ou maître de conférences ;
  - Justifier d'une expérience dans les recherches et analyses juridiques en matière de pénale : publication d'articles, d'ouvrages
  - Justifier d'une grande capacité de synthèse et concision dans la restitution des travaux de recherche.
- Connaissance de la langue française

**Consultant International** : Le Consultant international soumissionnaire devra être affilié à la faculté de droit d'une Université enseignant le Droit romano-germanique. Il devra, en sus, faire preuve de :

- Education : Avoir au minimum le grade de Professeur Associé et être praticien du droit magistrat, avocat, ou toute autre profession de droit
- Expérience : Justifier d'une expérience de plus de 7 ans dans les recherches et analyses juridiques en matière de pénale : publication d'articles, d'ouvrages
- Connaissance de la langue française.

Le PNUD – RCA se réserve le droit d'adapter les activités décrites ci-dessus au cours de l'exécution de cette activité en fonction des décisions du Consultant international et de tout autre.

#### V. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants

Les consultants intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

##### 1) Une proposition technique

- ✓ Une lettre de motivation adressée au Représentant Résident du PNUD en RCA ;
- ✓ CV incluant l'expérience acquise dans des missions similaires, dûment rempli et signé y compris les trois références ;
- ✓ Une présentation détaillée de l'approche méthodologique comprenant entre autres : Une méthodologie à utiliser pour la mise en œuvre de cette recherche au regard des activités proposées et sans s'y limiter, un aperçu décrivant l'expérience dans le domaine de recherche en Droit pénal et/ou en Droit procédural pénal et le un plan et/ou calendrier pour les recherches.
- Des annexes :
  - Trois références des organisations avec lesquelles le candidat a déjà travaillé et ce, y compris l'Université ou centre de recherche affilié ;
  - Les informations bancaires du candidat.

##### 2) Une proposition financière

Une offre financière incluant : les honoraires du consultant, précisant, sur la base de l'approche forfaitaire, le montant des honoraires, le nombre de jours de travail prévus. Le taux journalier doit inclure tous les frais induits

PS : Le niveau d'effort prévu est de 30 hommes/jours au maximum étalé sur une durée ne pouvant excéder 40 jours calendaires.

##### 3) Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours prévus).

## VI. METHODOLOGIE

La méthodologie à utiliser consistera à réaliser une collecte suivie de l'analyse de décisions rendues en matière pénale. Cette analyse sera menée grâce à des méthodes et techniques de recherche applicables en sciences juridiques. Il s'agit notamment de la méthode exégétique, de la méthode comparative, de la technique documentaire et de l'épistémologie juridique.

## VII. CRITERES D'EVALAUTION

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé aux trois premiers candidats nationaux et au premier candidat international dont les offres auront été évaluées et confirmées comme :

- a) En adéquation avec les Termes de Référence correspondant aux compétences requises.
- b) Ayant obtenu le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

Critères d'évaluation	Max. Point (100 points)
Critères d'évaluation	Points
<b>Education</b> <b>Pour les candidats consultants nationaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir au moins un Master en Droit judiciaire ou en Droit pénal</li> </ul> <b>Pour le candidat consultant international</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir au moins une Thèse en Droit avec le grade de Professeur Associé en Droit pénal ou en Droit judiciaire</li> </ul>	20
<b>Expériences et compétences</b> <b>Pour les candidats consultants nationaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un minimum de 5 ans d'expériences progressives et pertinentes comme enseignant à la faculté de droit, assistant, chargé de cours ou maître de conférences ;</li> <li>• Justifier d'une grande capacité de synthèse et concision dans la restitution des travaux de recherche ;</li> <li>• Être praticien du droit soit magistrat soit avocat est un atout</li> </ul> <b>Pour le candidat consultant international</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un minimum de 07 ans d'expériences progressives et pertinentes comme enseignant à la faculté de droit d'une Université enseignant le Droit germano-germanique ;</li> <li>• Être praticien du droit soit magistrat soit avocat est un atout</li> </ul>	40
<b>Pour les candidats consultants nationaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans les recherches et analyses juridiques en matière de pénale : nombre de publication d'articles, d'ouvrages</li> </ul> <b>Pour le candidat consultant international</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'une expérience d'au moins 7 ans dans les recherches et analyses juridiques en matière de pénale : Nombre de publication d'articles, d'ouvrages</li> </ul>	30
<b>Capacités linguistiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise du Français (oral et écrit)</li> </ul>	10
<b>Total note technique</b>	100

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

- a. L'offre technique

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. L'offre financière Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins distante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le contrat sera accordé au (à la) consultant(e) dont l'offre a été évaluée et acceptée, et en fonction des critères suivants :

En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;

Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

#### VIII. PLAN D'ACCOMPLISSEMENT DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS

Livrables	Date de dépôt	Paiement équivalent	
		Nationaux	International
Validation de la méthodologie de recherche y compris la méthodologie juridique de commentaires de décision judiciaires et le plan détaillé par le Consultant international	Quinze (15) jours après la signature du contrat	30%	30%
Collecte des décisions judiciaires à analyser, à commenter sur base des critères prédéfinis	Trente (30) jours suivants	30%	20%
Dépôt d'une première version combinée des consultants internationaux au Consultant international et au PNUD	Quarante-cinq (45) jours suivants	40%	0%
Dépôt de la version finale du projet de publication du Consultant international au PNUD incluant ses enrichissements	Vingt (20) jours suivants	--	40%
Organisation de la séance de restitution à l'équipe du projet et discussion relative à la publication de l'analyse	Dix (10) jours suivants	--	10%

#### Annexe - Tableau des coûts



Tableau des coûts.doc